



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port :06-11-60-25-67

e-mail :fo.034@dgfip.finances.gouv.fr

## Syndicat National des Finances Publiques Force Ouvrière

\*\*\*\*\*

Section de l'HERAULT

### MUTATIONS FILIERE GESTION PUBLIQUE MOUVEMENT AU 01/09/12

Cette CAP du 28 juin 2012 s'est tenue en période de convergence, concrètement à mi chemin entre les règles ex gestion publique et le dispositif cible pratiquement calqué sur les règles de l'ex filière fiscale.

L'administration explique qu'il ne faut pas passer brutalement d'un système à l'autre et que la période transitoire se poursuivra jusqu'en 2013 voire 2014 .

Ce qui change :

- double classement des demandes de mutation interne :
- les demandes faites avant le 01/01/12 sous « l'ancien système » soit celui de l'ancienneté de la demande, seront traitées en priorité
- les demandes postérieures qui relèvent de l'ancienneté administrative pure (date d'entrée dans l'administration)
- les demandes de mutation internes au département ne sont plus prioritaires par rapport aux arrivées extérieures, seul le critère de l'ancienneté les départagera.

Concernant l'affectation des promus B par liste d'aptitude, l'Administration respecte les règles antérieures défendues par FO-DGFIP à savoir, le maintien sur le département. Au plan local, le maintien sur place est privilégié , sauf :

- cas de sureffectif dans le service,
- souhait de mutation de l'agent, auquel cas la règle de l'ancienneté administrative s'applique. (Nouveauté!)

La situation en termes d'effectifs du département fait apparaître un déficit global de 14, 8 agents (-0,1 en B et 14,7 en C) au 30/09/2012 sans tenir compte des deux prochaines arrivées extérieures.

Suite au refus de réintégration d'un agent B, un mouvement complémentaire est peut être possible.

FO DGFIP s'est abstenu sur le mouvement proposé par l'Administration , compte tenu du peu de demandes de mutation satisfaites.

Les positions et les revendications défendues par FO-DGFIP ont fait l'objet de la déclaration liminaire ci-jointe.

**Les élus FO-DGFIP compte tenu des nouvelles règles de gestion complètement différentes de celles jusque-là en vigueur, encouragent les agents à se rapprocher d'eux et à leur transmettre le double de leur demande.**

Les élus FO-DGFIP 34 CAP B : Titulaire : QUESNEL Martine Suppléante : VAILLANT Frédérique

Les Experts : CARA Fabienne et HERROUDJ Didier

**Pour connaître le détail des mouvements se rapprocher du syndicat ou consulter sa version papier**



## **DECLARATION LIMINAIRE FO-DGFIP 34 A LA CAP MUTATIONS GESTION PUBLIQUE MOUVEMENT DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2012**

Depuis le 01/09/2011 s'appliquent les nouveaux statuts des agents des finances publiques et se tient aujourd'hui la seconde CAP locale de mutations cadre B gestion publique de la période dite de convergence.

Pour autant FO ne considère pas que les nouvelles règles satisfassent les attentes des personnels. En effet seule la filière gestion publique bénéficie encore pour cette année ( et sans doute encore pour 2013 )

-de deux mouvements de mutations réels ( et non un mouvement plus un mouvement complémentaire )

-du maintien dans le département des promus B par liste d'aptitude

**De cette fusion que les personnels n'ont pas réclamée, comment prétendre comme le fait le discours officiel que chacun n'en retirera que le meilleur des 2 filières ? Etendre ces deux avantages à l'ensemble des agents de la DGFIP démontrerait concrètement une volonté de progrès social. C'est pourquoi FO DGFIP continuera à porter la revendication du droit au retour suite à promotion interne.**

Réflexion récurrente, la CAP s'ouvre sur le constat d'un déficit d'emplois dans la filière gestion publique du département : -14.8 agents B et C confondus.

**Et ce après le passage annuel de l'outil de suppressions d'emplois, autrefois ORE, aujourd'hui TAGERFIP.**

Celui ci est tenu pour l'alpha et l'oméga de la mesure des besoins dans les services et donc des emplois vacants. A cette enseigne la DRFIP 34 est considérée comme une seule entité. Certes la direction locale, répondant à une demande de la précédente CAP, accepte de fournir un état plus détaillé. Mais il ne nous est plus possible de connaître les emplois vacants service par service. Qu'y a t on gagné en transparence ?

**Au delà de ces considérations, se pose une question légitime : combien de temps le système des mutations continuera t il à fonctionner face aux suppressions massives d'emplois ? Et d'ailleurs comment les services vont ils continuer à fonctionner tout court ? Le discours rassurant sur la réussite de la fusion , fer de lance de la RGPP, ne leurre personne . Jamais l'Administration ne semble s'être penchée avec autant de sollicitude sur les conditions de vie au travail, écran de fumée pour masquer la cause principale du malaise : la saignée des effectifs.**

Dans ce contexte FO-DGFIP , syndicat libre et indépendant des partis politiques, continuera à exiger l'arrêt des suppressions d'emplois et ce quel que soit le gouvernement en place.

